



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1459

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 9°**

objet : **Collèges publics - Dotation de fonctionnement - Attribution d'une dotation complémentaire au collège Jean Perrin - Année 2016**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1459**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Collèges publics - Dotation de fonctionnement - Attribution d'une dotation complémentaire au collège Jean Perrin - Année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a l'obligation de doter les collèges des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

En sus de la dotation annuelle de fonctionnement, des dotations complémentaires peuvent être versées aux collèges pour des dépenses qu'ils ne peuvent pas financer. Il s'agit pour l'essentiel de surcoûts de dépenses de viabilisation (eau, électricité, etc.) liés à des travaux de restructuration mais il peut aussi s'agir de couvrir certaines demandes engendrées par des aléas : transports complémentaires, incidents, tout autre évènement non prévisible.

La Métropole a, par ailleurs, souhaité renforcer le contrôle financier des établissements publics locaux d'enseignement qui relèvent de son champ de compétence. Ce contrôle financier peut révéler des situations sur lesquelles il convient d'intervenir en prévention des risques.

À ce titre, l'analyse du compte financier 2015 du collège Jean Perrin, à Lyon 9°, a mis en évidence une dégradation continue du fonds de roulement de l'établissement. Alors qu'il approchait 58 000 € en 2011, il se situe désormais vers 15 500 €, pour un fonds de roulement recommandé de 27 500 €.

Pour prévenir cette situation, il est proposé au Conseil de la Métropole de procéder au versement d'une dotation complémentaire qui permettrait, dans un premier temps, d'abonder le fonds de roulement de l'établissement et de le relever au niveau minimum recommandé.

En contrepartie de ce versement, l'établissement s'engage à maintenir son fonds de roulement au niveau recommandé. Parallèlement, le Rectorat effectuera une analyse approfondie de la situation financière de l'établissement afin de définir, en concertation avec la Métropole, les actions plus structurelles à mettre en œuvre pour prévenir une nouvelle dégradation ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Décide d'allouer au collège Jean Perrin, à Lyon 9°, une dotation complémentaire de 12 000 € pour abonder le fonds de roulement de l'établissement au titre de l'année 2016.

2° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 655111 - fonction 221 - opération n° 0P34O3330A, pour 12 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.